



REGION NOUVELLE-AQUITAINE

« Cluster Ruralités »

Expérimentation et Innovation en milieu rural

Appel à manifestation d'intérêt

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

« Cluster Ruralités »

Expérimentation et Innovation en milieu rural

Soucieuse d'être au plus près des territoires ruraux et de leurs problématiques, la Région Nouvelle-Aquitaine, a mis en place, après délibération de l'Assemblée Plénière du 12 avril 2019, le Cluster Ruralités.

Outil régional au service des élus et des habitants des ruralités, il se définit comme un espace de recherche-développement pour la région Nouvelle-Aquitaine capable de générer des projets innovants sur les territoires ruraux, mais aussi d'accompagner et valoriser les acteurs porteurs de projets en milieu rural.

Il se veut à la fois lieu d'échange et de débat sur les questions rurales en Nouvelle-Aquitaine et lieu de valorisation et de partage des bonnes pratiques de développement local dans une logique de diffusion des démarches de projet.

Pour accompagner financièrement les porteurs de projets sur les territoires ruraux dans l'élaboration d'actions innovantes et expérimentales, le Cluster Ruralités dispose d'une enveloppe de 6 millions d'euros pour la période 2019-2021.

Les partenaires du Cluster, tels que la Poste ou la Caisse des dépôts et Consignations, sont susceptibles de contribuer aux démarches des territoires au travers de leurs propres dispositifs. Ils peuvent également proposer au Cluster des projets porteurs d'innovations repérés par leurs relais locaux.

Depuis 2019, deux Appels à Projets ont déjà permis de financer plus de 160 projets.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans la continuité de cette démarche pour soutenir au mieux les projets collaboratifs et innovants dans un contexte Post-Covid.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Principes directeurs

Dans la continuité de l'engagement de la Région pour la Ruralité qui ne s'est pas affaibli avec la crise sanitaire, elle poursuit son action auprès du Cluster pour accompagner les territoires ruraux sur les chemins de la résilience.

Il s'agira, dans ce contexte, de proposer des projets **collaboratifs** et **innovants** permettant la création ou la dynamisation de **services à la population** dans les ruralités sur les thématiques suivantes : santé, numérique, développement économique local, mobilité et formation.

Le soutien régional pourra tout autant porter sur la faisabilité d'un projet (ingénierie, études préalables, concertation...) que sur sa mise en œuvre concrète (travaux, achat...).

Le caractère innovant de l'action peut être dans la nature du projet mais aussi dans sa méthode de mise en œuvre. Le dossier de candidature sera obligatoirement collaboratif, co-porté par plusieurs communes et/ou associations. Son expression formelle se traduira par un courrier d'engagement co-signé par les représentants des exécutifs (Maires et Présidents).

Publics éligibles :

Groupement de 2 partenaires minimum comprenant au moins 1 commune de moins de 3500 habitants hors unité urbaine (au sens de l'Insee – voir liste en annexe)

Associations : les associations éligibles sont des associations locales, non professionnelles, composées d'habitants réunis autour d'un projet local. L'association devra être partenaire d'au moins une commune.

Sélection des dossiers :

Les dossiers de candidature seront examinés par la Région dans le cadre du comité de pilotage du Cluster Ruralités après instruction par les services.

Les projets présentés qui relèveraient d'une politique régionale existante seront réorientés vers les directions concernées.

Une priorité sera donnée aux porteurs de projets n'ayant jamais bénéficié d'aides régionales au titre du Cluster Ruralités menées par la Région.

Les dossiers recueillant un avis favorable du Cluster Ruralités seront soumis au vote des élus régionaux en Commission permanente, qui est l'instance habilitée à décider du soutien régional. A l'issue de cette Commission, un arrêté de subvention sera transmis au porteur de projets fixant les modalités d'octroi de la subvention régionale.

Les projets soutenus feront l'objet d'un suivi régulier permettant au Cluster Ruralités de mesurer leur avancée. Le projet fera l'objet, à minima, d'une évaluation à l'issue de sa réalisation, permettant d'alimenter les réflexions et le partage d'expérience au sein du Cluster.

MODALITES DE SELECTION :

- **Eligibilité du porteur de projet** (cf ci-dessus)

- **Pertinence du projet :**
 - **Projet Collaboratif** : le projet devra être porté à minima par :
 - Soit 2 communes
 - Soit 1 commune et 1 association
 - Soit 1 commune et 1 groupe d'habitants identifiés
 - **Approche expérimentale et/ou innovante** : expérimentation/innovation (tant sur la nature du projet que sur son process de mise en œuvre :

nouveaux services, procédés, nouvelles formes de pilotage...) pouvant être valorisée et/ou dupliquée en Nouvelle-Aquitaine

- **Thématiques abordées** : création et/ou dynamisation des services à la population dans les secteurs de la santé, du digital, du développement économique local, de la formation et de la mobilité
- **NéoTerra** : compatibilité avec la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique. Une vigilance particulière sera apportée à la recherche de cohérence avec les ambitions de la feuille de route (l'engagement citoyen, la transition agroécologique, la transition des entreprises, les mobilités propres, l'urbanisme durable, le nouveau mix énergétique, l'objectif « zéro déchet », la préservation de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau et la préservation des terres agricoles et forestières)
- **Mise en œuvre projetée** : concertation, partenariats, pilotage, détails des différentes étapes, calendrier de réalisation, cofinancement ...
- **Objectifs à identifier** : les critères suivants seront renseignés en terme d'objectifs au stade du dépôt du dossier et seront évalués et comparés au terme du projet :
 - Public bénéficiaire : volume et nature (origine géographique, typologie...)
 - Participation : réunions de concertation et/ou de gouvernance (à définir) organisées permettant de mesurer la quantité et la qualité de l'investissement de la population
 - Réseaux : partenaires locaux mobilisés, création de nouveaux réseaux (services aux publics existants, producteurs, entreprises ...)
 - Partage : capacité du projet à être étendu et partagé avec l'ensemble des partenaires du territoire (EPCI, associations, chambres consulaires)
 - Pérennité du projet : viabilité du modèle économique après le financement de la Région notamment pour son fonctionnement.

Montant de l'aide régionale :

L'aide régionale sera d'un montant **maximum de 50 000 euros**.

Elle s'inscrira dans un plan de cofinancement qui devra à minima prévoir **20 % des dépenses totales à la charge du porteur de projet**.

Elle devra représenter **entre 20 et 60 % du cout total de l'opération**.

Elle sera versée en deux fois. Le 1^{er} versement, de 30 %, sera versé sur justification du lancement de l'action par le porteur de projet. Le solde sera versé au terme de la réalisation dans les conditions précisées dans l'arrêté de subvention.

Délais :

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'au **31 décembre 2020** avec une **1^{ère} sélection des dossiers le 1^{er} octobre 2020** (réception des dossiers **le 20 septembre 2020**) et une **2^{nde} sélection le 10 janvier 2021** (réception des dossiers **le 31 décembre 2020**).

Dépôt des dossiers :

- **Par courrier adressé à :**
Monsieur le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Pôle DATAR – Unité d’Appui Territorial
Hôtel de Région - 14, Rue François de Sourdis
33 077 Bordeaux cedex
- **Avec copie courriel adressé à :**
mission.ruralité@nouvelle-aquitaine.fr

Contact : Pôle DATAR – chargée de mission Ruralités –
Mme Corinne ARENS-BERTRAND
05.57.57.83.88 / 06.26.87.14.28
corinne.arens-bertrand@nouvelle-aquitaine.fr

« Cluster Ruralités »

Expérimentation et Innovation en milieu rural

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LA REGION AU TITRE DU CLUSTER Ruralités

- 16 - Commune de Cercoux – Association Le Moulin Solidaire – Une épicerie solidaire au service de l’innovation rurale et de l’alimentation bio
- 17 - Commune de l’Ile d’Aix – De l’aérium à la culture maraichère bio : la santé autrement
- 19- Commune de Ségur-le-Château – Association Paysages Nourriciers – Un projet d’agroécologie et d’urbanité rurale
- 23 - Commune de Saint-Martin-Château – offre de logements saisonniers intergénérationnels
- 24 - Commune du Pays de Belvès – Mobilité à la demande et accessibilité de centre-bourg
- 33 – Commune de Cavignac – Activité maraichère participative commercialisée en circuit court
- 40 - Commune de Toulouzette – Création d’un café populaire ou quand la fermeture d’une classe permet l’ouverture du village à l’innovation
- 47 - Commune de Gavaudun – Réouverture de la vallée de la Lède et préservation des prairies humides par de nouvelles pratiques pastorales
- 64 - Commune de Barcus – Association Barkoxe Bizi - Un Tiers-Lieu comme fruit de la résistance et de la créativité basque
- 79 - Commune de St-Christophe-sur-Roc – Associer les habitants pour « ménager » le cœur de bourg »
- 86 - Commune de Saint-Sauvant – Association SEI – Des chantiers d’insertion à l’entreprise d’insertion : innovation et solidarité à travers une conciergerie rurale
- 87 – Commune de Bujaleuf – Logement passerelle pour les porteurs de projets économiques sur le territoire

Communes :
Association :

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

« **Cluster Ruralités** »

Expérimentation et Innovation en milieu rural

DOSSIER CANDIDATURE

PRESENTATION SYNTHETIQUE :

(Ce formulaire est proposé à titre indicatif de trame. Les formats de candidature restent libres, à l'appréciation des porteurs de projets. Tous documents annexes peuvent utilement être joints à la demande)

Communes :
Association :

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

« **Cluster Ruralités** »

Expérimentation et Innovation en milieu rural

DOSSIER CANDIDATURE

PRESENTATION DU PROJET et de sa pertinence au regard des critères de sélection

(Ce formulaire est proposé à titre indicatif de trame. Les formats de candidature restent libres, à l'appréciation des porteurs de projets. Tous documents annexes peuvent utilement être joints à la demande)

Communes :
Association :

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

« **Cluster Ruralités** »

Expérimentation et Innovation en milieu rural

DOSSIER CANDIDATURE

GOUVERNANCE / PHASAGE / BUDGET PREVISIONNEL (modèle en annexe)

(Ce formulaire est proposé à titre indicatif de trame. Les formats de candidature restent libres, à l'appréciation des porteurs de projets. Tous documents annexes peuvent utilement être joints à la demande)